

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel
sous-officier du corps de soutien
technique et administratif
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 100077 du 22 décembre 2017 portant attribution de l'échelle de solde n° 3
aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1736240S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu la circulaire n° 25550/DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle ;

Vu la décision n° 82009/GEND/EG-ROCHEFORT/CNF-CSTAGN du 7 décembre 2017 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « affaires immobilières »,

Décide :

Article 1°

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} janvier 2018 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après :

Charvet Estelle	NIGEND : 375 037	NLS : 8 122 420
Colnat Tony	NIGEND : 397 539	NLS : 8 161 921
Dijoux Anne-Laure	NIGEND : 381 727	NLS : 8 127 000
Glavier Katia	NIGEND : 397 385	NLS : 8 161 945
Godey Typhanie	NIGEND : 361 867	NLS : 8 148 636
Hubert Alexander	NIGEND : 397 335	NLS : 8 161 954
Lozach Rémi	NIGEND : 397 287	NLS : 8 161 960
Mari Nicolas	NIGEND : 397 292	NLS : 8 161 962
Sarzaud Sandy	NIGEND : 346 049	NLS : 8 139 472

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET